

pourquoi **comment**
réaliser une mise aux normes économe

Eric Rolland

"JE PAILLE MON AIRE D'EXERCICE ET JE DIMINUE LE VOLUME D'EFFLUENTS LIQUIDES"



l'exploitation

- > zone vulnérable
- > régime sanitaire départemental
- > 1 UTH
- > 46 ha de SAU dont 38 ha en herbe
- > 40 ha potentiellement épanchables
- > 256 207 l de quota
- > 39 vaches laitières
- > 54 UGB
- > temps de présence en bâtiments : 4 mois à temps complet
- > aire d'exercice de 250 m² raclée vers une fosse de 200 m³ vidée au moins 2 fois par an
- > vaches sur litière accumulée curée 2 à 3 fois l'hiver
- > salle de traite 2 X 4
- > fosse supplémentaire de 180 m³ éloignée

Eric Rolland, éleveur laitier installé depuis deux ans à Pleyben dans le Finistère, possède de grands bâtiments et surtout une importante surface découverte. Afin de minimiser les travaux nécessaires à sa mise aux normes, il a décidé de modifier son système. Le but étant de limiter le lisier en paillant l'aire d'exercice.

Effluents à traiter : eaux brunes, blanches et vertes

- Lisier de l'aire d'exercice : 400 m³/an
- Eaux brunes, eaux vertes et eaux blanches : 100 m³/an
- Récupération des eaux de lavage et de rinçage de l'installation de traite pour laver les quais
- La salle de traite est lavée au nettoyeur haute pression 2 fois par mois environ

Vers la fin du lisier

- Objectif : ne plus avoir de lisier pailleux issu du raclage de l'aire d'exercice
- Moyen : pailler l'aire d'exercice pour ne récupérer que les jus dans la fosse

Un coût très limité

- Coût total (estimé en auto-construction) : 1 897 €
 - . Béton : 637 €
 - . Bois pour charpente : 640 €
 - . Gouttière et visserie : 230 €
 - . Parpaings : 190 €
 - . Divers matériels : 200 €
- Pas de subvention
- Augmentation du capital d'exploitation de 0,8 %
- Annuité fictive d'un emprunt sur 12 ans à 4.25 % d'intérêts : 205 €

situation de départ

- . Investissement élevé impossible puisque installation récente
- . Existence de la fosse de 200 m³ à proximité du bâtiment
- . Aire d'attente sur caillebotis relié à la fosse existante
- . Terres pentues
- . Volume important d'eaux brunes lié à l'aire découverte de 250 m²



l'aire d'exercice découverte en arrière-plan

l'histoire

Plus de paille, moins de lisier

Actuellement, les animaux d'Eric Rolland disposent d'une aire d'exercice non couverte importante. Les produits de raclage sont envoyés vers une fosse de 200 m³. La fosse étant insuffisante pour les eaux brunes, vertes et blanches, il s'est trouvé vite confronté au choix de sa mise aux normes.



la stabulation actuelle

Pailler l'aire d'exercice et réduire le volume de lisier

Trois solutions sont alors envisagées. D'abord la couverture de l'aire d'exercice, mais Eric ne souhaite pas voir ses animaux enfermés et le coût s'avère prohibitif.

Seconde solution : refaire une deuxième fosse. Impensable pour Eric, qui souhaite réduire au minimum l'épandage du lisier.

La dernière solution envisagée est l'installation d'un filtre à paille suivi d'un épandage par aspersion sur des parcelles autour de la ferme. Elle semble la plus pertinente... jusqu'au moment où une quatrième option voit le jour.

Le technicien du contrôle laitier propose de pailler l'aire d'exercice intégralement et d'envoyer juste les résidus liquides vers la fosse de 200 m³.

Ce système a l'avantage d'être pratique et de respecter la réglementation. **"Et le volume de la fosse devient suffisant"** se réjouit Eric. Il se lance donc dans une pré-étude simplifiée.

Des aménagements pour un meilleur confort de travail

Eric Rolland en profite également pour réaliser certains travaux d'aménagement afin de se simplifier le travail et d'améliorer le bien être des animaux.

En projet : l'agrandissement du couloir d'alimentation pour installer des cornadis, plus pratiques lors des manipulations sur les animaux ; un peu de charpente pour supprimer les poteaux présents au milieu du bâtiment (il faut tourner autour lors du curage) ; et enfin la construction d'un quai auto-nettoyant (pente légère et striée pour éviter les risques de chutes) qui présente l'avantage de diminuer la fréquence de curage et d'une nouvelle auge.

Pas d'aide

Pour réaliser cette mise aux normes, l'exploitant ne sollicite pas d'aide, tous les travaux sont des aménagements de bâtiments.

Afin de se donner plus de temps et de confort dans le travail, Eric Rolland souhaite investir dans une pailleuse.

Voilà un bel exemple de ce que peut être une mise aux normes réfléchie et bien adaptée à son système. **"Le but est de se mettre aux normes mais aussi d'avoir de bonnes pratiques au champ et de respecter les doses d'épandage"**, conclut Eric.



la fosse de 200 m³

En savoir +

Syndicat du Contrôle laitier
du Finistère
5 allée verte
29600 Saint Martin des
Champs
02 98 62 04 13

Rédaction et photos par
Natacha Marras
et Catherine Le Rohellec, RAD

Mise en forme par
Jean-Marie Lusson, RAD,
avec OpenOffice, logiciel libre
(<http://fr.openoffice.org>)

Impression par Ets Legalliard,
35510 Cesson-Sévigné



www.agriculture-durable.org
www.civam.org

